

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat pour l'abonnement « Road Link Premium Tachy FMS Garmin 770 » pour la géolocalisation de cinq bennes à ordures ménagères

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que le contrat conclu avec la société GRENKE pour la géolocalisation des bennes à ordures ménagères ne donne plus satisfaction ;

Considérant les offres des sociétés GRENKE et SUD TELEMATIQUE ;

Considérant l'offre de la société SUD TELEMATIQUE comme économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif déchets ménagers 2024 chapitre 65, autres charges de gestion courante, article 65818 – Autres redevances pour concessions, brevets, licences et procédés ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat avec la société SUD TELEMATIQUE, située 150 rue de la Découverte 31 670 LABEGE, pour l'abonnement au logiciel « Road Link » en vue de la géolocalisation des cinq bennes à ordures ménagères de Hautes Terres Communauté, pour un montant mensuel HT de 124.50 € soit 149.40 € TTC ;

Article 2 : De préciser que le présent contrat prend effet au 1^{er} avril 2024 pour une durée de 36 mois ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

